

505 LH 25H/23

567

(1939, H1-H3)

A



Propagande agricole en faveur de l'arboriculture fruitière.

C.D.	28.2.39	21	V	1°	
C.D.	7. 3.39	12	IV	1°	
(s) C.D.	25. 7.39	49	IX		
(s) C.D.	1. 8.39	35	VII		
Lettre du M. de l'A. à la S.N.C.F.	15.10.40				
	C.A.	4. 3.42	13	V	
Lettre de la SNCF au M. de l'A.	24. 3.42				
	C.A.	22.12.43	22	VI 2°	

Propagande agricole en faveur de l'arboriculture fruitière

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 22 décembre 1943

QUESTION IV - Service Commercial

2°) Propagande en faveur des cultures fruitières.

P.V. (.6)

M. LE PRESIDENT rappelle que, le 4 mars 1942, le Conseil a approuvé une proposition tendant à mettre à la disposition du Service Commercial, au titre de l'exercice 1942, un crédit de 100.000 fr destiné à encourager la création de nouveaux vergers à caractère commercial dans des centres situés à proximité du rail.

Des difficultés sont apparues dans l'approvisionnement des plants et il a fallu scinder l'exécution du programme en deux tranches, la deuxième devant être réalisée au cours de l'hiver 1943-1944. Mais, par suite de la hausse des prix, le crédit se révèle insuffisant. Aussi est-il proposé d'accorder un crédit complémentaire de 50.000 fr.

Le Conseil alloue le complément de crédit.

Notes de séance (p.22)

M. LE PRESIDENT.- Dans sa séance du 4 mars 1942, le Conseil a approuvé une proposition tendant à mettre à la disposition du Service Commercial un crédit de 100.000 fr pour encourager la création de nouveaux vergers à caractère commercial dans des centres situés près du rail. Un programme avait été établi comportant des plantations d'au moins 500 arbres chacun, de façon à éviter un éparpillement des subventions. En raison de l'impossibilité de constituer l'approvisionnement des plants nécessaires à la création de vergers aussi importants, ce programme dû être scindé en deux tranches, la seconde devant être réalisée au cours du présent hiver.

Mais des hausses très importantes des prix, atteignant en moyenne 100 %, sont intervenues depuis et le crédit de 100.000 fr que vous aviez voté s'est révélé insuffisant pour permettre l'achèvement du programme en cours. On vous demande de le porter à 150.000 fr.

Conformément aux directives données par le Conseil au cours de sa séance du 4 mars 1942, aucune nouvelle demande de crédit n'est formulée en vue de nouvelles plantations à subventionner en 1944.

Le Conseil approuve le relèvement de crédit demandé.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

----

Conseil d'Administration

----

Séance du 22 décembre 1943

-----

IV.- Service Commercial :

2°) Propagande en faveur des cultures fruitières.

Président

approuvé

-

10 décembre 1943

## NOTE

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration  
-----Propagande en faveur des cultures fruitières

Dans sa séance du 4 mars 1942, le Conseil d'Administration a approuvé une proposition tendant à mettre à la disposition du SERVICE COMMERCIAL un crédit de 100.000 fr destiné à encourager la création de nouveaux vergers à caractère commercial, dans des centres situés à proximité du rail.

Sur la base de ce crédit, les Régions Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest établirent, dès l'automne 1942, le programme des plantations à réaliser.

En vue de préparer, par une concentration systématique des cultures, des récoltes massives susceptibles de donner lieu dans l'avenir à des expéditions par charges complètes, ces Régions s'attachèrent notamment, conformément aux dispositions approuvées par le Conseil, à imposer que, dans chaque commune ou dans chaque groupe de communes voisines, l'ensemble des plantations réalisées comportât au moins 500 arbres.

En fait, quand il s'est agi de constituer l'approvisionnement des plants nécessaires à la création de vergers aussi importants, de sérieuses difficultés surgirent, les pépiniéristes se trouvant, d'une manière générale, insuffisamment approvisionnés.

Dans l'impossibilité de réunir les quantités correspondant au programme prévu, force fut d'envisager l'exécution de ce programme en deux tranches, la deuxième devant venir à réalisation au cours de l'hiver 1943-1944.

Or, entre temps, des hausses extrêmement importantes, atteignant en moyenne 100 %, sont intervenues sur le prix des plants de pépinières.

Pour financer l'achèvement du programme en cours, le SERVICE COMMERCIAL se trouve ainsi conduit à demander l'ouverture d'un crédit complémentaire de 50.000 fr.

Compte tenu des directives données par le Conseil en sa séance du 4 mars 1942, aucune demande de crédit n'est formulée en vue de nouvelles plantations à subventionner en 1944.

BOYAUX

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration

Propagande en faveur des cultures fruitières

Dans sa séance du 4 Mars 1942, le Conseil d'Administration a approuvé une proposition tendant à mettre à la disposition des Régions Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest un crédit de 100.000 frs destiné à encourager la création, sous certaines conditions, de nouveaux vergers dans des centres situés à proximité du rail.

Cette proposition avait été formulée pour répondre au désir exprimé, d'une part, par les Services du Ministère de l'Agriculture, d'autre part, par les Groupements professionnels agricoles eux-mêmes, notamment, par la Confédération des Groupements horticoles de France présidée par M. DECAULT.

Ces groupements, en effet, comme les Services Officiels, souhaitent voir la S.N.C.F. poursuivre une propagande dont ils avaient, dans le passé, apprécié les résultats. D'autre part ils se trouvaient alors dans l'impossibilité d'obtenir, du Ministère de l'Agriculture trop exclusivement préoccupé des productions de masse nécessaires au ravitaillement du pays, les concours auxquels ils auraient pu normalement prétendre de la part de ce département en faveur des cultures fruitières. Enfin, ces Groupements ne disposaient, eux-mêmes, en l'état du fonctionnement de la Corporation Nationale Paysanne, d'aucun crédit qui put leur permettre de reprendre pour leur propre compte l'action de propagande menée avant guerre par la S.N.C.F. dans ce domaine.

Dès l'hiver 1942-1943, le Service Commercial s'est attaché à dresser un programme de plantations sur la base du crédit de 100.000 frs accordé par le Conseil.

Dès ce moment, contact fut pris à cet effet par les Régions Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest avec les Groupements agricoles régionaux intéressés et toutes dispositions arrêtées en plein accord avec eux pour la constitution de vergers répondant aux conditions approuvées par le Conseil. Ces conditions que nous

rappelons ci-dessous<sup>(1)</sup> étaient destinées à imposer une concentration des cultures qui permit de préparer pour l'avenir la remise au rail d'expéditions par charges complètes. Elles imposaient, notamment, pour une même commune ou pour un groupe de Communes voisines, que l'ensemble des plantations effectuées portât sur 500 arbres au moins.

Dès l'automne 1942 des difficultés surgirent au moment de constituer l'approvisionnement des plants nécessaires pour la création de vergers aussi importants, les pépiniéristes se trouvant alors très généralement démunis au point qu'il fût impossible de réunir les quantités correspondant au programme prévu.

Force fut donc d'envisager l'exécution de ce programme en deux tranches, la deuxième devant venir à réalisation au cours de l'hiver 1943-1944.

Or, entre temps, les prix des plants des pépinières ont subi des hausses extrêmement importantes atteignant en moyenne 100 %.

Pour financer l'achèvement de son programme, le Service Commercial se trouve donc conduit à demander l'ouverture d'un crédit complémentaire de 50.000 francs.

D'autre part, en considération des demandes dont il continue d'être saisi par les Organismes agricoles, le Service Commercial demande l'octroi pour 1944 d'un nouveau crédit de 100.000 francs.

Cette dernière proposition se justifie pour les mêmes raisons déjà invoquées devant le Conseil en 1942:

- 1°) double intérêt d'une propagande en faveur des plantations fruitières, d'une part au point de vue général, d'autre part au propre point de vue de la S.N.C.F.;
- 2°) désir des Groupements professionnels agricoles, eux-mêmes dépourvus de ressources propres, de voir cette propagande se poursuivre. Un vœu récemment exprimé par le Congrès pomologique de Paris (30 septembre 1943) a précisément confirmé le désir des milieux agricoles de voir " Les pouvoirs Publics encourager les plantations fruitières, notamment par la constitution de centres de production suffisamment importants propres à la réalisation d'expéditions massives des fruits de qualité marchande".

(1) Ces conditions antérieurement fixées étaient les suivantes:

- 1°) - Groupement des demandes par un Syndicat agricole existant ou spécialement constitué en vue de l'établissement de nouvelles plantations;
- 2°) - transmission des commandes par l'intermédiaire du Directeur départemental des Services Agricoles, avec son approbation;
- 3°) - obligation de choisir un petit nombre de variétés déterminées par nos soins, en fonction de la valeur commerciale des fruits et de leur adaptation aux conditions naturelles du lieu;

3°) - circonstances exceptionnelles faisant momentanément obstacle à l'intervention, pour cet objet, des Services du Ministère de l'Agriculture auxquels il appartiendra normalement dans l'avenir de reprendre la propagande amorcée par la S.N.C.F. soit à leur compte, soit en dotant de moyens appropriés les Organisations agricoles spécialisées;

4°) - intérêt qui s'attache à conserver à la S.N.C.F. vis à vis du milieu agricole le bénéfice moral de son intervention antérieure, en assurant la continuité de la propagande engagée jusqu'à ce que le Ministère de l'Agriculture - ou la Corporation Nationale Paysanne, si les moyens lui en sont donnés - la puisse reprendre à leur compte.

C'est cette dernière raison, notamment, qui nous incite à proposer l'ouverture d'un crédit de 100.000 francs. Ce crédit, en effet, en l'état actuel de hausse des prix, ne permettra de réaliser qu'un programme de 50 % moins important que celui dont nous poursuivons l'achèvement, mais il évitera que ne s'éteigne brusquement une propagande d'un intérêt incontestable pour le pays comme pour la S.N.C.F.

Cette proposition est ainsi conforme à l'esprit de notre lettre à M. le Ministre de l'Agriculture du 24 Mars 1942 dans laquelle nous lui faisons connaître que la S.N.C.F. avait accepté de poursuivre sa propagande fruitière pour 1942, mais que, les circonstances étant revenues normales il appartiendrait aux organismes agricoles de reprendre, avec l'appui financier du Ministère de l'Agriculture, l'action amenée par la S.N.C.F.

En résumé, il est proposé au Conseil de mettre, à la disposition du Service Commercial:

1° - un crédit complémentaire de 50.000 francs destiné, compte tenu de la hausse des prix, à l'achèvement du programme de plantations, arrêté en 1942 sur la base du crédit de 100.000 francs accordé à l'époque.

2° - un crédit de 100.000 francs destiné à permettre d'assurer pour 1944, la continuité de la propagande antérieure dans les limites d'un programme restreint.

BOYVAUX

- 4°) plantation, par chaque propriétaire, de 50 arbres au moins dans un même verger;
- 5°) plantation, dans une même commune ou dans un groupe de communes déterminé, de 500 arbres au moins;
- 6°) engagement des propriétaires de pratiquer régulièrement la taille et les traitements des arbres.

567

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

---

Le Président  
du Conseil d'Administration

-----  
D.500-3

C O P I E

Paris, le 24 mars 1942

Monsieur le Ministre,

Par lettre - Direction de la Production Agricole - 2ème Bureau - n° 477 D. du 15 octobre 1941, vous avez bien voulu témoigner l'intérêt que vous portez aux initiatives de la S.N.C.F. en matière de propagande agricole et vous avez manifesté le désir de voir notre Société poursuivre ses efforts, notamment en matière d'encouragement à la création de plantations fruitières.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, eu égard aux difficultés rencontrées actuellement par les groupements professionnels pour obtenir les concours qui leur sont nécessaires, et compte tenu de l'intérêt qui s'attache à la propagande à entreprendre, notre Conseil d'Administration s'est déclaré d'accord pour poursuivre, cette année encore, l'action que nous avons amorcée avant la guerre.

Nous estimons, toutefois, qu'il conviendrait désormais, aussi bien dans l'intérêt général que dans l'intérêt particulier du chemin de fer, d'orienter exclusivement l'intervention de la S.N.C.F.:

- vers une concentration des cultures en des centres de production importants ne comportant que des vergers à caractère commercial (plantations denses, variétés sélectionnées, etc...) susceptibles de donner des récoltes massives de fruits homogènes et de bonne qualité se prêtant parfaitement à des expéditions standardisées;

- vers la création de ces centres à proximité de voies de communications importantes.

Les formes données à notre action en faveur des cultures fruitières vont donc tendre à obtenir ce résultat et, à cet effet, il a été décidé que la S.N.C.F. prendrait à sa charge, jusqu'à concurrence d'une somme globale de 100.000 francs, à valoir pour l'exercice 1942, une fraction du prix d'achat des arbres destinés aux plantations réalisées dans les conditions suivantes :

- groupement des demandes par un Syndicat Agricole existant ou spécialement constitué en vue de l'établissement de nouvelles plantations ;

.....

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.-

- transmission des commandes par l'intermédiaire du Directeur départemental des Services Agricoles, avec son approbation ;
- obligation de choisir un petit nombre de variétés déterminées par nos soins, en fonction de la valeur commerciale des fruits et de leur adaptation aux conditions naturelles du lieu ;
- plantation, par chaque propriétaire, de 50 arbres au moins dans un même verger ;
- plantation dans une même commune ou dans un groupe de communes déterminé de 500 arbres au moins ;
- engagement des propriétaires de pratiquer régulièrement la taille et les traitements des arbres.

Ces dispositions, que nos Services de propagande se proposent de mettre en oeuvre avec vos représentants, ont reçu l'entière approbation de M. DECAULT, Président de la Confédération des Groupements Horticoles de France et du Groupe Spécialisé des Fruits et Légumes de la Corporation Nationale Paysanne. Nous pensons qu'elles rencontreront également votre agrément.

Je crois devoir, en terminant, appeler votre attention sur le fait que la politique que nous cherchons ainsi à instaurer ne rentre pas normalement dans les attributions du chemin de fer : il s'agit, au premier chef, d'une entreprise d'intérêt général dont le soin incombe essentiellement aux Pouvoirs Publics. Aussi notre Conseil n'a-t-il accepté les propositions qui lui ont été soumises pour 1942 qu'en l'attente des mesures qu'il appartient aux organismes agricoles compétents de prendre dans ce domaine.

Il nous paraît donc hautement désirable que, de son côté, votre Département vienne, dès que possible, s'associer par des efforts financiers suffisants à l'action inaugurée par notre Société de telle sorte que, les circonstances étant devenues normales, la propagande ainsi amorcée puisse se poursuivre en dehors de l'intervention du chemin de fer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

du 4 mars 1942

QUESTION IV - Service Commercial

Propagande en faveur des cultures fruitières.

P.V.(p.3)

M. LE PRESIDENT rappelle que les anciens Réseaux s'étaient intéressés à la propagande en faveur des cultures fruitières,

allouant notamment des subventions destinées à permettre, dans des régions judicieusement choisies et à proximité du chemin de fer, la constitution de vergers-types donnant des produits de qualité. Cette action, que la S.N.C.F. avait décidé de poursuivre à titre provisoire, a été interrompue depuis la guerre.

La S.N.C.F. a été sollicitée, récemment, de la reprendre :

- d'une part, par certains directeurs de services agricoles départementaux et le Ministère de l'Agriculture ;

- d'autre part, par la Confédération des Groupements Horticoles de France et le Groupe spécialisé des fruits et légumes de la Corporation Nationale Paysanne, lesquels ont demandé, en même temps, l'établissement de contacts étroits et permanents avec la S.N.C.F.

Sans doute, une action de cette nature ne rentre-t-elle pas normalement dans les attributions du chemin de fer : elle incombe, en principe, au Ministère de l'Agriculture lui-même. Toutefois, eu égard aux difficultés rencontrées actuellement par les groupements professionnels pour obtenir de l'Administration les concours qui leur sont nécessaires et en raison de l'intérêt qui s'attache à la propagande à entreprendre, aussi bien d'un point de vue général que du point de vue propre à la S.N.C.F., il est proposé au Conseil :

- de charger le Service Commercial d'établir avec la Corporation Nationale Paysanne la liaison que celle-ci demande ;

- de mettre exceptionnellement à la disposition des Régions Sud-Ouest, Sud-Est et Ouest, au titre de l'année 1942, un crédit de 100.000 fr, destiné à la création de nouveaux vergers à caractère commercial aux conditions indiquées dans la note.

Le Ministère de l'Agriculture serait informé de ce que cette subvention n'est accordée cette année qu'à défaut de son propre concours, en attente des dispositions qu'il lui appartient de prendre lui-même dans ce domaine.

M. GRIMPRET rappelle que cette question avait donné lieu à de vives discussions devant le Comité de Direction, en 1938. Il s'associe, pour sa part, aux réserves formulées par M. le PRESIDENT au sujet d'un tel concours, que le Chemin de fer ne peut normalement envisager sans sortir de son rôle.

M. LAURENT-ATTHALIN observe que le Ministère de l'Agriculture devrait être en mesure de prendre à son propre compte la subvention que l'on demande à la S.N.C.F.

M. LE PRESIDENT estime également qu'il est difficilement concevable que ce Ministère ne puisse disposer, à cet effet, d'une somme de 100.000 fr.

Néanmoins, eu égard aux conditions particulières dans lesquelles se présente la situation pour l'année 1942, il semble que le crédit demandé puisse être ouvert. Cette décision, bien entendu, n'impliquerait en aucune manière le renouvellement au titre d'exercices ultérieurs.

Sous le bénéfice de ces observations, le Conseil approuve les propositions qui lui sont soumises.

Sténor (p. 13)

M. LE PRESIDENT. - Vous savez que les anciens réseaux favorisaient, depuis un certain temps, l'extension des cultures fruitières, en accordant des subventions destinées à permettre, dans des régions judicieusement choisies, la constitution de vergers situés à proximité des voies ferrées.

Je dois avouer que ma première impression, lorsqu'il y a quelques mois j'ai été saisi de la question de savoir s'il

convenait de reprendre ces subventions suspendues depuis la guerre, a été défavorable à cette sorte de propagande. Je considère, en effet, que ce n'est pas le rôle du Chemin de fer de s'intéresser à la culture fruitière, pas plus qu'à n'importe quel autre genre de production agricole ou industrielle : bien que le développement d'ensemble de cette production soit évidemment favorable à son trafic, il ne lui appartient pas de subventionner telle ou telle branche d'activité. Je ne suis donc orienté, en principe vers l'abandon de cette politique.

Depuis lors, j'ai reçu la visite de M. DECAULT, Président de la Confédération des Groupements horticoles de France et du Groupe spécialisé des fruits et légumes de la Corporation

Nationale Paysanne, qui jouit d'une autorité incontestée dans les milieux agricoles. Il a beaucoup insisté auprès de moi pour que nous continuions notre action. Il ne s'est pas dissimulé d'ailleurs que, s'il insistait vivement en ce sens, c'est parce qu'il ne trouvait pas les concours nécessaires auprès de l'Administration de l'Agriculture, beaucoup plus intéressée par les productions de masse que par les productions de qualité, telles que celles des fruits et, à un moindre degré, des légumes.

Or, M. DECAULT est profondément convaincu que la production des fruits de qualité représente une condition essentielle du relèvement de l'agriculture française dans les prochaines années. Il trouve inadmissible que notre pays importe des fruits étrangers, comme les pommes de Californie, alors que son sol, cultivé rationnellement, lui permettrait, non seulement de suffire à ses besoins propres, mais encore de produire des fruits susceptibles, par leur qualité, d'être exportés en quantités importantes.

N'ayant donc pas obtenu jusqu'ici, de l'Administration de l'Agriculture, une audience aussi large qu'il l'espérait, il demande que le Chemin de fer maintienne son aide jusqu'à ce qu'il ait pu rallier, par ailleurs, les concours nécessaires.

La question étant placée sur ce terrain, j'ai estimé qu'il n'était pas possible de refuser notre participation. Il s'agit d'une question d'intérêt général et l'effort financier qui nous est demandé est très réduit, puisque le crédit prévu pour l'année 1942 ne dépasse pas 100.000 fr.

Je vous propose donc d'accéder à la demande présente qui nous a été adressée et de maintenir notre concours jusqu'à ce que celui d'une Administration mieux qualifiée ait pu être obtenu.

M. GRIMBERT. - Cette question avait donné lieu à discussion au sein de l'ancien Comité de Direction et je m'associe aux réserves que M. le Président vient de formuler sur la légitimité d'un concours de cette nature, où le Chemin de fer aurait sortit de son rôle.

M. LAURENT-ATTHALIN. - Il faut sauvegarder, quand on le peut, une entreprise d'intérêt général.

M. GRIMBERT. - Ce principe pourrait nous mener assez loin.

M. LAURENT-ATTHALIN. - Beaucoup trop loin, en effet, si l'on devait en faire une règle générale.

M. GRIMBERT. - Cette subvention ne peut se justifier que par une raison historique.

M. LAURENT-ATTHALIN. - Je crois que l'Administration de l'Agriculture devrait être en mesure d'apporter le concours qui nous est demandé.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est, en effet, assez anormal que ce soit le Ministère de l'Agriculture lui-même qui, par lettre du 10 octobre 1941, nous ait demandé de maintenir notre concours. En regard aux circonstances qui établissent la carence de l'Administration, nous pouvons accepter ce maintien, à titre provisoire.

M. BOUDET. - Je l'accepte sans enthousiasme et en regrettant que les services intéressés ne remplissent pas leur mission normale.

M. LE PRÉSIDENT. - J'espère qu'on arrivera progressivement à persuader ces services de prendre à leur compte l'action qu'ils

nous demandent d'entreprendre. On ne se fera pas admettre que le Ministère de l'Agriculture ne puisse pas disposer d'un crédit de 100.000 fr pour une opération de ce genre.

Il n'y a pas d'autres observations?

Le Conseil décide d'accorder, pour l'année 1942, une subvention de 100.000 fr au titre de la propagande en faveur des cultures fruitières, étant bien entendu que cette subvention, qui devrait rentrer dans les attributions du Ministère de l'Agriculture, n'est accordée que pour l'exercice 1942 et que la décision prise n'en implique, en aucune manière, le renouvellement au titre des exercices ultérieurs.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----  
Conseil d'Administration

-----  
Séance du 4 mars 1942  
---

IV - Service Commercial :

- Propagande en faveur des cultures fruitières.-

Président

M. Guépin

Léon Bachelier

copie

à Thull  
Président du C. A. M. P.  
7

Lettre à l'Agriculture pour dire que nous donnons cette année notre subvention de 100.000 fr aux cultures fruitières, mais que nous considérons que c'est son rôle et que nous avons l'intention de nous abstenir l'année prochaine.

Signé: P. FOURNIER

le 25 Février 1942

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration

-----

Propagande en faveur des cultures fruitières

-----

Au cours de l'exercice écoulé, certains Directeurs des Services Agricoles, représentants départementaux du Ministère de l'Agriculture, ont demandé au Service Commercial que la S.N.C.F. reprenne, en faveur des cultures fruitières, des encouragements analogues à ceux qui étaient accordés avant guerre dans leur département pour la création de nouvelles plantations.

Nous avons été saisis, d'autre part, de la même question sur un plan plus général par M. DECAULT, Président de la Confédération des Groupements Horticoles de France et du Groupe Spécialisé des Fruits et Légumes de la Corporation Nationale Paysanne, personnalité d'une autorité incontestée dans le milieu agricole.

Des entretiens que nous avons eus avec M. DECAULT, il ressort que ce dernier attache une importance particulière :

1° - à l'établissement de contacts étroits et permanents entre la S.N.C.F. et la Corporation Nationale Paysanne.

Il demande que des représentants qualifiés du Service Commercial soient désignés, notamment, pour suivre les travaux de certains groupes spécialisés de la Corporation Nationale Paysanne dont l'activité intéresse particulièrement le Chemin de fer.

2° - à la continuation de l'action de propagande agricole de la S.N.C.F.

Sur ce point particulier, M. DECAULT fait valoir qu'une extension et une rationalisation de la production fruitière s'imposent dans notre pays :

- d'une part, pour lui permettre de faire face, dans l'avenir, aux nécessités du trafic d'exportation;
- d'autre part, pour prévenir un retour possible de la concurrence des fruits étrangers mieux standardisés sur nos propres marchés.

En ce qui concerne le premier point, on ne voit que des avantages à se rallier à la suggestion formulée par M. DECAULT. L'intérêt porté par les Pouvoirs Publics aux questions rurales doit conduire tout naturellement la S.N.C.F. à se rapprocher de la Corporation Nationale Paysanne en voie de constitution et qui est appelée à jouer un très grand rôle dans le relèvement agricole de la France.

.....

Quant à la question de la continuation d'une certaine action de propagande agricole de la part de la S.N.C.F., il s'agit d'une affaire déjà examinée par le Comité de Direction de la S.N.C.F. dans sa séance du 18 mars 1939.

Compte tenu de la position qu'avait alors prise le Comité, nous avons tenu à prendre l'avis du Ministère de l'Agriculture. Ci-joint, copie de la lettre qui nous a été adressée à ce sujet.

Cet avis rejoint l'opinion de M. DECAULT. Comme ce dernier, en effet, le Ministère estime que l'accroissement des ressources nationales en fruits frais doit être recherché par tous les moyens en vue notamment de préparer l'après-guerre. Cependant, les tâches urgentes qui, déjà dans le passé, lui étaient imposées par le développement des productions essentielles (céréales, viandes, etc ...) et absorbaient la plus grande partie de l'activité de ses services, mobilisent aujourd'hui tous ses moyens d'action. Aussi, la lettre du 15 octobre 1941 nous demande-t-elle très nettement que la S.N.C.F. poursuive la propagande qu'elle avait engagée avant guerre en faveur des cultures fruitières.

Nous sommes d'avis de répondre favorablement à ces appels, étant toutefois entendu que l'intervention du chemin de fer ne peut se justifier que si elle permet d'obtenir :

1° - une concentration des cultures en des centres de production importants ne comportant que des vergers à caractère commercial : plantations denses, variétés sélectionnées, traitement rationnel des arbres, et capables, en un mot, de donner des récoltes massives de fruits homogènes et de bonne qualité, se prêtant parfaitement à des expéditions standardisées;

2° - la création de ces centres à proximité immédiate du rail.

Les formes à donner aux interventions éventuelles de la S.N.C.F. en faveur des cultures fruitières doivent donc tendre à obtenir ce résultat.

En la matière, une propagande éducative ne suffit pas; il faut encore encourager directement le producteur lorsqu'il prend le risque de créer les premiers vergers commerciaux dans une région déterminée en se soumettant à certaines conditions imposées.

Déjà, dans le passé, la S.N.C.F. a accordé de tels encouragements et pris à sa charge, dans quelques régions spécialement choisies, une fraction du prix d'achat des arbres (50 %) destinés aux plantations réalisées dans les conditions suivantes :

1° - Groupement des demandes par un Syndicat agricole existant ou spécialement constitué en vue de l'établissement de nouvelles plantations;

2° - transmission des commandes par l'intermédiaire du Directeur départemental des Services Agricoles, avec son approbation;

3° - obligation de choisir un petit nombre de variétés déterminées par nos soins, en fonction de la valeur commerciale des fruits et de leur adaptation aux conditions naturelles du lieu;

4° - plantation, par chaque propriétaire, de 50 arbres au moins dans un même verger;

5° - plantation, dans une même commune ou dans un groupe de communes déterminé, de 500 arbres au moins;

6° - engagement des propriétaires de pratiquer régulièrement la taille et les traitements des arbres.

Ce sont ces conditions que nous imposerions à nouveau en accord avec la Corporation Nationale Paysanne et les Services du Ministère de l'Agriculture, si le Conseil veut bien nous autoriser à entreprendre une action du même ordre.

En résumé, il est proposé au Conseil :

1° - d'établir avec la Corporation Nationale Paysanne la liaison demandée par M. DECAULT, le Service Commercial étant habilité pour désigner, le moment venu, un ou plusieurs représentants de la S.N.C.F. dans certains groupes spécialisés de la Corporation Nationale Paysanne;

2° - de mettre à la disposition des Régions SUD-OUEST, SUD-EST et QUEST, pour l'année 1942, un crédit de 100.000 francs à prélever sur le budget du Service Commercial destiné à entreprendre la création de nouveaux vergers à caractère commercial aux conditions précitées.

BOYLAUX.

MINISTÈRE de  
l'AGRICULTURE

Paris, le 15 octobre 1941  
78, rue de Varenne, PARIS (7°)

Direction  
de la  
Production Agricole

2ème Bureau  
Lettre n° 477<sup>d</sup>

Production végétale

Monsieur le Directeur,

Par votre lettre du 2 octobre 1941, vous m'avez fait connaître que vous étiez sollicité pour consentir de nouveaux encouragements à la création de plantations fruitières à caractère commercial.

Vous avez bien voulu me rappeler, à cette occasion, les efforts poursuivis antérieurement par le Chemin de fer dans ce domaine, et les heureux résultats obtenus notamment dans les vallées de la Garonne et du Rhône, le Roussillon, etc ...

Vous me demandez si, compte tenu des circonstances actuelles, il convient de poursuivre cette action de propagande amorcée avant la guerre, en accord avec certaines directions départementales de mon Ministère.

Je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour vous témoigner tout l'intérêt que porte le Ministère de l'Agriculture aux initiatives de vos services de propagande agricole, initiatives qui ont été d'ailleurs réalisées en accord avec les Directeurs des Services Agricoles.

La politique ainsi adoptée par la S.N.C.F., dans le but de développer son trafic et qui a été poursuivie dans le cadre de l'intérêt général, ne peut que recevoir mon approbation du fait même qu'elle concourt à l'intensification de la production agricole.

Les circonstances actuelles ne nous paraissent pas devoir constituer un obstacle à la continuation de votre action de propagande agricole.

Bien au contraire, au moment où les ressources nationales s'avèrent inférieures aux besoins du ravitaillement, il serait regrettable de renoncer à une oeuvre qui concourt à nous donner pour le présent et à préparer pour l'avenir des moyens de production accrus, en tenant compte des facteurs indispensables de qualité et des exigences du commerce.

Pour ces diverses raisons, je me permets d'espérer, Monsieur le Directeur, que vous déciderez de poursuivre des efforts qui, jusqu'alors, ont été couronnés de succès.

Je vous demanderai, toutefois, que votre action continue à s'exercer en parfait accord avec mes Services qui, de leur côté, seront toujours empressés

Monsieur le Directeur de  
la S.N.C.F.

.....

à apporter leur collaboration à l'action de propagande agricole que la S.N.C.F. entreprendra sur le terrain de l'intensification plus que jamais indispensable de la production agricole.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Ministre et par autorisation,  
L'Inspecteur Général de l'Agriculture,  
Directeur de la Production Agricole,

signature.

Direction de la  
Production Agricole

-----  
2ème Bureau  
Lettre n° 477d

Paris, le 15 octobre 1941  
78, rue de Varennes, PARIS (7°)

Production végétale

Monsieur le Directeur,

Par votre lettre du 2 octobre 1941, vous m'avez fait connaître que vous étiez sollicité pour consentir de nouveaux ~~encouragements~~ encouragements à la création de plantations fruitières à caractère commercial.

Vous avez bien voulu me rappeler, à cette occasion, les efforts poursuivis antérieurement par le Chemin de fer dans ce domaine, et les heureux résultats obtenus notamment dans les vallées de la Garonne et du Rhône, le Roussillon, etc ....

Vous me demandez si, compte tenu des circonstances actuelles, il convient de poursuivre cette action de propagande amorcée avant la guerre, en accord avec certaines directions départementales de mon Ministère.

Je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour vous témoigner tout l'intérêt que porte le Ministère de l'Agriculture aux initiatives de vos services de propagande agricole, initiatives qui ont été d'ailleurs réalisées en accord avec les Directeurs des Services agricoles.

La politique ainsi adoptée par la S.N.C.F., dans le but de développer son trafic et qui a été poursuivie dans le cadre ~~de~~ de l'intérêt général, ne peut que recevoir mon approbation du fait même qu'elle concourt à l'intensification de la production agricole.

Les circonstances actuelles ne nous paraissent pas devoir constituer un obstacle à la continuation de votre action de propagande agricole.

Bien au contraire, au moment où les ressources nationales s'avèrent inférieures aux besoins du ravitaillement, il serait regrettable de renoncer à une oeuvre qui concourt à nous donner pour le présent et à préparer pour l'avenir des moyens de production accrus, en tenant compte des facteurs indispensables de qualité et des exigences du commerce.

Pour ces diverses raisons, je me permets d'espérer, Monsieur le Directeur, que vous déciderez de poursuivre des efforts qui, jusqu'alors, ont été couronnés de succès.

Je vous demanderai, toutefois, que votre action continue à s'exercer en parfait accord avec mes Services qui, de leur côté, seront toujours empressés à apporter leur collaboration à l'action de

Monsieur le Directeur de la S.N.C.F.

propagande agricole que la S.N.C.F. entreprendra sur le terrain de l'intensification plus que jamais indispensable de la production agricole.

Veillez agréer, .....

Pour le Ministre et par autorisation,  
L'Inspecteur Général de l'Agriculture,  
Directeur de la Production agricole,

signature.



-----  
Question IX

(s) P. 49

Arboriculture

Dépêche du 19 juillet 1939 du Ministre des Travaux Publics relative à la collaboration de la S.N.C.F. à l'effort entrepris par le Gouvernement en vue de "ranimer les économies du secteur privé".-

M. BOUFFANDKAU.- Je crois que la S.N.C.F. a la possibilité de conseiller aux producteurs de s'orienter de préférence vers telle ou telle production.

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons, à ce point de vue, exercer une certaine action, non en distribuant des subsides, mais en octroyant des avantages tarifaires.

M. LE BESNERAIS.- Les avantages tarifaires peuvent parfois être plus onéreux pour nous que des subventions.

M. LE PRESIDENT.- Il me semble cependant que c'est en créant des tarifications avantageuses que l'on peut développer certains courants de trafic.

M. BERTHELOT.- On peut également s'inspirer de la politique qui a été suivie en matière agricole. Je me bornerai à rappeler que, lorsque l'on a cherché à développer la production des abricots dans le Roussillon, on a fourni aux intéressés les grèffes nécessaires. Le trafic de ces fruits porte, à l'heure actuelle, sur 4.000 tonnes par semaine.

.....

M. LE BESNERAIS.- On pourrait, d'une manière analogue, favoriser la création d'une fonderie à un lieu donné en garantissant un certain volume de commandes.

M. LE PRESIDENT.- Cette méthode me paraît plus facile à appliquer en matière agricole.

M. BERTHELOT.- Le trafic de fruits et légumes est, en effet, susceptible de se développer dans des conditions que nous ne pouvons pas prévoir actuellement. Il n'est pas douteux que le marché est loin d'être saturé en France, en dehors de la région parisienne.

M. LE PRESIDENT.- Vous abordez là le problème de la répartition de la production. J'ai constaté récemment que les pêches coûtent deux fois plus cher dans le département de la Manche qu'à Paris. Elles y sont considérées comme un fruit de luxe. Si l'offre était plus importante, elles se vendraient meilleur marché.

M. LE BESNERAIS.- Il y a, à ce point de vue là, une difficulté à surmonter : les producteurs ne sont pas sûrs d'écouler leurs produits; on pourrait y porter remède par la création de consignes frigorifiques, mais la question demande à être étudiée de près.

QUESTION IV - SERVICE COMMERCIAL

1<sup>o</sup>) Propagande agricole en faveur de l'arboriculture fruitière

P.V. COURT

- Le Comité approuve, à titre transitoire, pour l'exercice 1939, et à concurrence d'une dépense totale de 75.000 fr, la proposition ~~suivante~~ *ci-dessus* :

*Steno fait*

M. LE PRESIDENT - Nous avons ajourné la décision il y a huit jours de manière à avoir l'avis de M. REVINAT qui n'assistait pas à la réunion.

M. REVINAT - Personnellement, je partagerais volontiers le sentiment de M. CHIMPENT et de M. ROE qui s'inquiètent de voir la S.N.C.F. s'engager dans une voie certain un peu du domaine de son activité normale. Mais je dois dire que cet avis n'est pas tout à fait celui du Ministre de l'Agriculture, avec qui je me suis entretenu de la question.

Ce dernier estime que, en l'état actuel des choses, le concours que représentent les propositions de la Direction Génér-

rale ~~est~~ fort appréciée de son département, en ce qu'il supplée  
fort opportunément à une action que, pour le moment, il n'a <sup>pas</sup> lui-  
même les moyens d'entreprendre : c'est <sup>donc</sup> tout avantage et tout  
bénéfice pour l'intérêt général. Il insiste <sup>dès lors</sup> pour que la S.N.C.F.  
continue, au moins pour cette année, ~~à~~ l'œuvre des anciens  
réseaux.

Toutefois, cette situation, qu'il est d'accord pour  
reconnaître peu normale, ne devra pas se prolonger indéfiniment.  
Le rôle dont s'est chargé, jusqu'ici, le chemin de fer, ressortit  
logiquement aux organisations professionnelles agricoles : celles-  
ci ont précisément, entre autres ~~missions~~, le mandat de pourvoir  
<sup>tous</sup> à ce qui ~~est du~~ ~~domaine~~ de la propagande et de la pro-  
tection. Le Ministre souhaite vivement, tout d'abord, que, sans  
plus tarder, une liaison de plus en plus étroite et suivie  
s'établisse entre les organisations professionnelles et la  
S.N.C.F. de façon à éviter les doubles emplois. Il estime, par  
ailleurs, à la lumière des résultats obtenus à ce jour, que le

.....

moment n'est plus maintenant éloigné où ces organisations professionnelles pourront et devront centraliser elles-mêmes tous les concours pouvant s'offrir pour la propagande et la prospection agricoles. C'est cela qui sera la situation normale, et tous les efforts doivent tendre à arriver le plus rapidement possible à ce résultat, étant entendu, cela va de soi, que les organisations professionnelles ne sauraient tout faire et qu'elles ne demanderont au chemin de fer de ~~leur~~ charger, comme par le passé de telles ou telles tâches particulières auxquelles elles ne verraient pas la possibilité de pourvoir seules.

En résumé, et réserve étant faite de l'attitude à prendre pour l'avenir, le Ministre souhaiterait que la S.N.C.F. poursuive, cette année encore, les efforts des anciens réseaux en s'attachant, en vue d'éviter les doubles emplois et de préparer ce qui sera ~~demain~~ *demain*, à développer sa collaboration avec les organisations professionnelles qualifiées. Il s'agit spécialement, en l'occurrence, de la Confédération Nationale des producteurs de fruits et légumes dont le Délégué Général est particulièrement actif.

M. LE RECONSTRUC - Ainsi, que je l'ai déjà indiqué, nous travaillons en liaison avec les Groupements professionnels. Les propositions aujourd'hui présentées ont été établies d'accord avec la Confédération dont vient de parler M. BEVINAT.

M. BEVINAT - Cette Confédération pourra vraisemblablement être dotée assez prochainement des moyens pécuniaires qui lui ont fait défaut jusqu'à présent. Dès ce moment la S.N.C.F. travaillerait utilement avec elle.

M. LE PRESIDENT - Pour le présent, le Ministre de l'Agriculture serait donc d'avis que nous approuvions les propositions du Directeur Général.

M. BEVINAT - Pratiquement, c'est à cela que revient la

position prise par M. QUEUILLE.

M. LE PRÉSIDENT - Pour l'avenir, la question serait à revoir. Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. DEVIÉ, le ministre de l'Agriculture considère que la Confédération Nationale des Producteurs de fruits et légumes devra prendre elle-même l'affaire en mains, la S.N.C.F. se bornant à lui prêter son concours selon des modalités à déterminer.

S'il doit en être ainsi, j'insiste pour que la S.N.C.F. soit représentée au sein de cet organisme. Il est absolument essentiel que nous restions en contact avec les agriculteurs auxquels s'adressent nos initiatives. Car, ce qui importe au chemin de fer, ce n'est pas tant, ~~xxxxxxxxxxxx~~ la rationalisation de la production des fruits et son développement, que l'accroissement de trafic que cette rationalisation et ce développement sont susceptibles de procurer. La question ne l'intéresse pas, si le supplément de transport ainsi créé ~~xxxx~~ va à la route.

M. HENRI - C'est précisément ce qui s'est produit dans la Vallée du Rhône.

M. GUINERRE - Cela est si vrai que les réseaux se sont trouvés dans l'obligation de créer des prix fermes pour conserver les transports agricoles dans la Vallée du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT - Dans l'ensemble, nous transportons un tonnage très important de fruits et légumes, et cela, il faut bien le reconnaître, nous le devons aux efforts des anciens réseaux, spécialement de l'Ouest, du F.O.-Midi et du P.L.M. qui ont largement contribué au développement de la production nationale et de l'exportation.

Ce qui est essentiel, je le répète, au cas où la politique d'avenir envisagée par M. QUEUILLE viendrait à être appliquée, c'est que la S.N.C.F. reste en contact avec les producteurs.

M. ARON - Je n'ai aucun parti pris dans cette affaire et je reconnais que, d'un point de vue général, il peut ne pas être sans intérêt pour le chemin de fer de favoriser le développement

de produits qu'il est susceptible de transporter.

Mais la décision que nous allons prendre quant à notre intervention dans le domaine de la production fruitière, commandera dans une certaine mesure celle qui aura à être prise dans d'autres domaines présentant, avec le problème actuel, les plus grandes analogies, par exemple dans le domaine du tourisme, en ce qui concerne les subventions à allouer aux établissements et hôtels de montagne.

J'examine, en ce moment, cette dernière question. La documentation qui vient de m'être communiquée montre que les arguments que l'on fait valoir pour l'octroi ou le maintien de ces subventions sont les mêmes que ceux que l'on met en avant dans la présente affaire. Si le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises aujourd'hui, ne s'ensuivra-t-il pas que l'on doit considérer que la S.E.C.F. est décidée à concourir à tout ce qui est susceptible à l'accroissement de son trafic? Je ne trouverai évidemment embarrassé pour dire clairement ce que je pense en ce qui concerne le rôle que nous avons à jouer vis-à-vis des établissements et hôtels de montagne. Les deux questions sont étroitement liées.

M. LE PRÉSIDENT - Les deux questions ne sont pas de la même importance.

M. AIGRE - Peut-être. Mais la question de principe est la même, dans les deux cas. La décision que vous prendrez aujourd'hui préjugera nécessairement de celles qui, dans un ordre d'idées tout à fait comparable, auront à être prises par la suite.

M. DEVINAT - M. QUEVILLE ne demande pas à la S.E.C.F. de fixer dès aujourd'hui une position de principe.

La Confédération Nationale des Producteurs de fruits et légumes n'est pas encore en mesure d'entreprendre l'action dont il souhaite la voir se charger. Mais il est probable que ce

Groupeement aura bientôt les moyens d'envisager cette action.

Le Ministre, en exprimant le vœu que, pour le moment, les arrêtés anciens soient maintenus dans cette affaire de la propagande agricole, demande simplement à la S.E.C.F. de prendre une position d'attente susceptible de permettre ultérieurement l'évolution du problème, dans le sens indiqué.

M. GRIMBERT - La présente affaire est, néanmoins, en jeu la question de principe et je considère cette question comme très importante.

J'ai réfléchi attentivement aux diverses considérations qui peuvent être présentées pour justifier l'intervention du chemin de fer en matière agricole et qu'ont fait valoir notamment, au cours de la dernière réunion, les représentants des anciens réseaux. J'avoue qu'elles ne m'ont pas convaincu.

On peut s'étonner que ce soit précisément les représentants de l'économie libérale qui développent de telles considérations, alors qu'au contraire les représentants de l'Etat soutiennent le point de vue contraire. La S.E.C.F. participe à la puissance de l'Etat, aussi à ses faiblesses et ses infirmités. Notre budget est d'un ordre de grandeur qui l'apparente au budget de l'Etat et nous ne pouvons, pas plus que ce dernier, surveiller dans le détail le fonctionnement de nos services. Nous occupant d'agriculture, nous allons faire de l'étatisme et du plus mauvais.

D'autre part, l'initiative privée ne se conçoit que s'il y a risque réel. Tel n'est pas, assurément, notre cas.

Comme l'a dit M. ARON, si nous subventionnons l'arboriculture, il n'y a pas de raison pour que nous n'intervenions pas dans le développement de tout ce que le chemin de fer peut être appelé à transporter, pour que notamment, dans le domaine du tourisme, nous ne subventionnions pas les établissements et hôtels de montagne. Or ce n'est vraiment pas là notre rôle. Faisons bien tout ce qui concerne le transport. Assurons de bons trains vers les

sports d'hiver et les stations de tourisme. Faisons connaître notre effort dans ce domaine qui est le nôtre. Mais n'allons pas au delà.

La situation serait différente si la France était un pays neuf où le chemin de fer traverse de vastes étendues non cultivées. On comprendrait alors qu'il cherche à mettre en valeur ces contrées en vue de développer ses transports. Mais, dans un pays entièrement mis en valeur comme le nôtre, ayant, de surcroît, à sa disposition des organismes compétents comme le Ministère de l'Agriculture, des organisations professionnelles, nous avons, nous, autre chose à faire.

La position du Ministère de l'Agriculture dans la présente affaire n'est peut-être pas aussi nette que je l'eusse souhaité. Mais cela ne me surprend qu'à demi. N'est-ce pas, en effet, le Ministère de l'Agriculture qui autrefois avait incité l'ancienne Compagnie P.L.M. à créer une station de sélection et d'amélioration des plants de grande culture ? Je veux parler du domaine d'Épouisse.

M. GOY - Le P.L.M. a pris, en effet, cette initiative à la demande même du Ministre de l'Agriculture, ce qui n'a pas empêché que la dépense ait été imputée au compte xxx du domaine privé.

M. GRIMPET - Le Ministre n'avait pas qualité pour demander à la Compagnie P.L.M. de créer la station dont il s'agit au compte xxx du domaine public.

Je répète que le chemin de fer doit, avant tout, s'efforcer d'accomplir au mieux la tâche de transporteur qui lui incombe. Et dans ce domaine, nous avons largement matière à exercer toute notre activité. Rappelerais-je, par exemple - je m'en excuse - que nous n'arrivons pas encore à combattre efficacement certaines fraudes, notamment celles qui sont commises en matière

de groupages, ni à faire rentrer des sommes importantes qui nous sont dues et que nous perdons en raison d'un contrôle insuffisant.

Pour toutes ces raisons, je ne peux m'associer aux propositions de la Direction Générale.

M. René HAYER - En cette matière, nous devons nous garder de généraliser, de dire que l'adoption aujourd'hui d'un projet relatif à l'arboriculture nous conduirait à subventionner tout ce qui peut favoriser, de près ou de loin, le transport des voyageurs ou des marchandises.

Les observations que vient de présenter M. le Président CHIFFRETTI se confirment dans cette idée que la S.N.C.F. est un organisme beaucoup plus important et plus lourd à manier que les anciens réseaux et encore moins capable qu'eux de prendre des initiatives de la nature de celle qui est en cause aujourd'hui, initiatives qui ont eu pourtant un succès considérable, ainsi qu'en témoignent les résultats obtenus par la Compagnie P.L.M. dans la Vallée du Rhône. Le chemin de fer, comme le soulignait M. CHIFFRETTI, est devenu un organisme considérable, participant, dans une large mesure, de la puissance de l'Etat comme aussi de ses faiblesses.

Cela nous met en présence de problèmes nouveaux, je veux bien les reconnaître. Mais nous devons tout de même avoir souci de la continuité nécessaire entre ce qui existait hier et ce qui est maintenant. Sans doute, la S.N.C.F. éprouve-t-elle plus de difficultés que les anciens réseaux à accomplir certaines tâches qui relèvent plutôt de l'initiative privée. Mais cela n'empêche pas qu'elle est aujourd'hui comme hier le chemin de fer et que celui-ci a toujours à transporter le même ensemble de tonnes de marchandises. De là, pour nous, se semble-t-il, l'obligation de ne pas rompre brutalement avec le passé que ce soit en matière de subventions, de marchés ou dans nos relations avec le personnel, de ne pas supprimer du jour au lendemain des

services qui ont fait leurs preuves et ont donné la mesure de leur réelle utilité.

De par la force des choses, la S.N.C.F. joue un rôle important dans la vie économique du pays. Elle ne peut pas, à mon avis, se désintéresser de l'activité de certains organismes qui ont une action directe sur son trafic et devra, qu'on le veuille ou non, avoir, tout comme les anciens réseaux, des accords avec les autres Compagnies de chemins de fer, participer à la construction d'hôtels, intervenir dans le lancement et l'aménagement de telle ou telle station touristique et plus particulièrement de sports d'hiver. Nous discuterons de tout cela encore pendant des années.

Pour en revenir aux questions d'arboriculture et de production fruitière, je dis que, à tout le moins, la continuité doit être assurée avec ce que l'on faisait hier. Quand bien même la S.N.C.F. serait conduite à se désintéresser du problème dans l'avenir, il est nécessaire de ménager une transition.

M. ARON - C'est effectivement une solution de transition que nous avons adoptée en 1938 pour les hôtels et établissements de haute-montagne : nous avons diminué notre participation de 10 %.

M. René MAYER - Cela ne paraît pas avoir servi à grand chose.

M. CHIFFRAU - Quant à moi, j'estime que les anciens réseaux eux-mêmes constituaient déjà des organismes trop puissants et trop vastes pour que leurs initiatives aient le caractère d'initiatives privées. La thèse que je soutiens à l'égard de la S.N.C.F., je l'ai soutenue autrefois, à leur égard et pour les mêmes raisons.

Je suis bien d'accord pour considérer que, d'une manière générale, il y a intérêt à assurer la continuité dans l'effort

et bien souvent j'ai sacrifié mes idées personnelles à ce souci de la continuité. Mais ici se pose une question en quelque sorte préalable, celle de savoir pour quelles raisons, s'agissant d'une activité qui lui est normalement extérieure, le chemin de fer aurait à entretenir des services agricoles. Voilà la véritable question. Dans mon esprit, elle vaut, comme je viens de le dire, aussi bien pour les anciens réseaux que pour la S.N.C.F.

M. LE SECRÉTAIRE - La question ainsi posée: "pourquoi le chemin de fer ~~entretiendrait-il~~ des services agricoles" ne serait pas, je l'avoue, sans se causer quelque embarras, dans la mesure où elle impliquerait que nos services doivent désormais s'abstenir de ce qui leur maintenait une certaine allure d'ordre commercial.

J'ai toujours donné pour consigne aux services - ~~je~~ à la Compagnie du Nord autrefois et maintenant à la S.N.C.F. - de s'intéresser aussi activement que possible au commerce, aux industries, aux affaires qui sont aujour d'eux et qui sont toute la base de notre trafic. En particulier nos services agricoles se tiennent en relations directes et constantes avec les agriculteurs, recherchant avec eux des possibilités nouvelles de production, des débouchés des modalités judicieuses de transport.

Dans la présente affaire, je ne pense pas que nous dépassions notre rôle normal. Ce que nous proposons de faire ne saurait être assimilé à un aide permanente que nous accorderions à telle ou telle entreprise. Il s'agit simplement de créer un certain nombre de pépinières pour amorcer un trafic. Un tel effort destiné à faire "démarrer" une production en vue de la création d'un trafic est bien du ressort du chemin de fer.

On a objecté que la S.N.C.F. est un très grand organisme comparable à l'Etat lui-même, que nous ne devons pas nous



souhaitable du point de vue général. Je ~~n'ai~~ n'ai  
la contre aucune critique. Mais aujourd'hui la situation du  
chemin de fer est bien différente de ce qu'elle était à cette  
époque. Nous avons les pires difficultés à équilibrer notre  
budget, ainsi que nous venons ici même d'en avoir la preuve au  
cours d'une longue discussion sur une affaire autrement grave  
touchant à l'industrial métallurgique tout entière. Dans de  
telles circonstances, je comprends très bien que l'on soit peu  
enclin à accorder des subventions, si minimes soient-elles, à  
des entreprises qui ne sont pas spécifiquement et directement  
ferroviaires.

La situation, à cet égard - soit dit en passant - ne  
serait pas la même s'il s'agissait d'accorder un tarif réduit  
à des entreprises ou des facilités de circulation à des  
personnes se chargeant elles-mêmes d'une propagande, de prospec-  
tions ou de recherches susceptibles d'accroître notre trafic :  
il ~~ne s'agirait~~ <sup>ne s'agirait</sup> alors que d'un manque à gagner susceptible d'être  
récupéré à plus ou moins brève échéance, cela ne grèverait pas  
notre budget.

Sans doute, je le dis très franchement, ~~et~~ <sup>- et</sup>  
~~la question telle qu'elle se pose dans la réalité des faits est~~  
ici un manière de voir rejoint ce que disait tout à l'heure le  
Directeur Général, ~~il~~ <sup>- il</sup> serait désastreux que nos agents perdent  
le contact avec la clientèle. C'est notre devoir le plus strict  
de faire ce qui dépend de nous pour conserver ce contact, et  
même le développer si possible.

Cela ne m'empêche ~~rien~~ <sup>nullement</sup> d'être sensible à l'argument dévelop-  
pé par M. GUINPAST, à savoir qu'il y a aujourd'hui quelque  
chose de changé dans la situation du chemin de fer. Qu'on le  
veille ou non, la S.N.C.F. s'apparente aux organismes d'Etat,  
c'est un organisme d'Etat. Pourquoi, dès lors, inscrire à son  
budget une dépense qui normalement devrait figurer à un autre  
budget ? Ne peut-on pas craindre, d'autre part, un risque de

.....

contagion, d'extension abusive de la formule de subventions, un organisme d'Etat étant certainement soigné en mesure de se défendre que ne l'étaient les anciens réseaux ? Ces considérations ont leur valeur.

Mais, nous ne pouvons pas ne pas nous préoccuper de la continuité nécessaire entre les errements anciens et un nouveau régime. Comme l'indiquait M. René BAYER, il faut assurer au moins la transition.

C'est la raison pour laquelle je ne rallierais volontiers pour ma part aux suggestions de M. BEVINAT qui, dans une solution sage, sans rompre brutalement avec le passé, réserverait la possibilité de replacer progressivement les choses dans leur cadre logique.

M. BEVINAT - M. BULLIO appuie les suggestions que j'ai présentées au nom du Ministre de l'Agriculture. Je voudrais seulement bien préciser comment le problème a évolué et est susceptible d'évoluer dans l'avenir.

L'Etat a tenté à plusieurs reprises, dans le passé - je parle du Ministère de l'Agriculture - de prendre certaines initiatives en faveur de l'agriculture. Mais il n'a pas pu toujours arriver à la réalisation, soit que les règlements le lui interdisent, soit que la loi ne lui donne pas des moyens suffisants. Il a alors demandé à d'autres organismes d'entreprendre ce dont il ne pouvait se charger lui-même.

La situation s'est plus tout à fait la même aujourd'hui.

Sans doute, il est encore des tâches utiles et même nécessaires que l'Etat n'a pas le moyen d'accomplir. Mais une notion nouvelle s'est développée, à savoir que la profession s'est organisée et que, de plus en plus certaines de ces tâches apparaissent comme étant du ressort de cette profession organisée. C'est aux organisations professionnelles qu'elles

seront peu à peu confiées au fur et à mesure que lesdites organisations professionnelles pourront être dotées de moyens suffisants.

Mais, en matière agricole, l'évolution n'est pas entièrement faite. Une organisation comme celle de la Confédération nationale des producteurs de fruits et légumes a été très difficile à mettre sur pied et elle a beaucoup de peine à se constituer des moyens de propagande et d'action. Aussi, pendant quelque temps encore, est-il souhaitable que des organismes extérieurs - j'envisage la question sous l'angle des faits et non des principes - continuent leurs efforts étant entendu que ce n'est plus là qu'un régime de transition et que, dès que possible, ces efforts deviendront le fait des organisations professionnelles elles-mêmes.

Voilà toute la philosophie de la solution que suggère M. QUEVILLÉ. Les Réseaux ont pris, dans un but intéressé de développement de trafic, un certain nombre d'initiatives très intéressantes dans le domaine de la propagande et de la prospection agricoles. Cette action, la S.N.C.F. la continuerait provisoirement. Mais, aussi vite que possible, les organisations professionnelles prendraient l'affaire à leur compte pour l'assurer dans le cadre plus vaste de l'intérêt général, le chemin de fer ayant - cela va de soi - au sein de ces organisations la place qui lui revient en vue de lui permettre de défendre ses propres intérêts.

Ceci malheureusement ne peut être que pour l'avenir. Cet avenir il faut le préparer et, en attendant, il est essentiel de ne pas rompre brutalement avec ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

M. ARON. - Au cas où le Comité serait d'accord pour approuver les propositions qui lui sont soumises, j'insisterais pour que la décision marque nettement qu'elle a <sup>été prise</sup> a/par souci de ne pas créer de solution de continuité avec les anciens errements et avec l'idée que la participation de la S.N.C.F. ira progressivement en diminuant au fur et à mesure que des organisations profes-

sionnelles mieux adaptées à la tâche pourront se substituer à elle.

La décision ne doit, à mon sens, impliquer aucune adhésion aux arguments tirés de l'intérêt que peut présenter l'action de la S.N.C.F. dans le domaine agricole au point de vue du développement du trafic. J'estime, pour ma part, que toute industrie, toute production intéresse le trafic du chemin de fer et il n'y aurait vraiment aucune raison de s'arrêter jamais dans la voie des subventions.

A ces conditions, je serais d'accord pour approuver les propositions qui nous sont soumises.

M. SURLEAU. - Je représente la S.N.C.F. au Conseil d'Administration du Port autonome de Strasbourg et j'appartenais autrefois au Conseil de Port autonome du Havre. Ceci m'amène à indiquer que les ports s'intéressent précisément beaucoup au développement de l'industrie dans leur région et que, pour justifier leur intervention en la circonstance, le Directeur du Port et les représentants de l'Administration développent aux deux Conseils que je connais des considérations en tous points opposées à celles qui ont été exposées ici à l'encontre des propositions de la Direction Générale. Les ports vont jusqu'à subventionner certaines industries susceptibles d'utiliser les bandes de terrain qui sont conquises sur la mer ou sur le fleuve. Au port de Strasbourg, il y a toujours eu unanimité du Conseil sur ce point.

M. GOY. - L'expérience me conduit, quant à moi, à penser non seulement qu'il est utile à la S.N.C.F. mais encore qu'il est de son devoir de continuer l'oeuvre entreprise par les anciens réseaux en matière agricole. Ce sont leurs initiatives qui ont permis le développement du trafic que nous constatons actuellement. Si les anciennes Compagnies n'avaient pas fait de propagande agricole, si elles n'avaient pas participé à l'organisation des

sports d'hiver - car ce sont elles qui ont lancé les sports d'hiver en France - si elles n'avaient pas consenti tous les sacrifices qu'elles ont faits pour les hôtels et la propagande de tourisme, la S.N.C.F. ne bénéficierait pas aujourd'hui d'une part importante du trafic qu'elle a trouvé à sa création.

M. BOUFFARDRAU. - En cette matière d'intervention dans un domaine qui est tout de même un peu extérieur à l'activité normale du chemin de fer, je pense que la S.N.C.F. doit se montrer très prudente.

Mais cette réserve étant faite, il faut, à mon avis, écarter les questions de principe et examiner les cas d'espèce. Notre décision en ce qui concerne la propagande agricole doit nous laisser toute liberté pour les autres questions, notamment pour celle des subventions aux hôtels et établissements de montagne qu'évoquait M. ARON.

Diverses raisons de fait m'incitent à me rallier au point de vue de M. DEVINAT quant aux propositions qui nous sont aujourd'hui soumises. Celles-ci, tout d'abord, n'engagent qu'une somme relativement peu importante. D'autre part, il s'agit de poursuivre un effort qui a déjà donné de bons résultats pour le chemin de fer et qui, s'agissant de l'arboriculture fruitière qui est en France dans une situation si lamentable, est extrêmement utile du point de vue général de l'économie française. Enfin, il est permis d'espérer que notre concurrence ne se prolongera pas indéfiniment puisque l'on compte de le diminuer progressivement jusqu'au jour où la tâche pourra être assumée par d'autres. J'estime que, toute question de principe mise à part, nous pouvons, pour cette année, <sup>accorder</sup> ~~XXXXXXXXXX~~ le crédit qui nous est demandé.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Je voudrais demander quelle garantie la S.N.C.F. pourra avoir que la production qu'elle contribuera à développer sera achetée par le chemin de fer ?

.....

Une partie importante du trafic des fruits, notamment celui des pêches et des raisins, ne va-t-il pas très souvent par la route?

D'autre part, au cas où vous approuveriez la subvention proposée, il devrait être bien entendu que, comme l'a indiqué M. BOUFFANDEAU, c'est seulement en raison de l'intérêt qu'il peut y avoir à assurer la continuité avec les errements suivis par les anciens réseaux et de la modicité des sommes engagées. La décision ne devrait impliquer aucune position de principe.

Une seule règle doit guider la S.N.C.F. en cette matière des subventions : son intervention n'est justifiée que dans la mesure où elle est en relation directe avec le trafic ferroviaire, l'expression "relation directe" étant entendue dans un sens raisonnable.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est, dans chaque cas, une question d'appréciation.

M. CHIMPRET. - Très franchement, je persiste à penser que nous sortons de notre rôle en prêtant ainsi notre concours au développement de la production agricole.

Mais ceci n'implique - je tiens à le bien marquer - aucune critique à l'adresse de qui que ce soit. Les circonstances en présence desquelles se sont trouvés les anciens réseaux ont pu, à un moment donné, être tout à fait différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Pour juger des choses comme il convient, il est nécessaire de se reporter à ces circonstances.

M. René MAYER. - Je crois devoir faire remarquer qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'une subvention nouvelle. Le crédit inscrit au budget a été voté par le Conseil d'Administration.

M. GRIMPRET. - Encore une fois je considère qu'il faut être très circonspect.

Voilà, par exemple, ce qui pouvait se passer autrefois en matière de subventions aux écoles. Les réseaux accordaient des subventions aux écoles dans les localités comprenant un nombre important de familles de cheminots, cela se comprenait parfaitement. Mais on le faisait sans liaison avec le Ministère de l'Éducation Nationale et j'ai découvert un jour qu'une commune <sup>cumulant</sup> recevait les subventions du Ministère et du Chemin de fer, recevait au total un concours supérieur à la dépense.

La question qu'a posée M. le Commissaire du Gouvernement au sujet de la subvention aujourd'hui proposée est tout à fait nette : quelle garantie aura la S.N.C.F. que la production fruitière supplémentaire qu'elle aura contribué à créer sera transportée par le chemin de fer ?

Nous allons nous lancer dans un domaine qui n'est pas le nôtre et de proche en proche nous en viendrons à nous intéresser à toutes sortes d'entreprises et d'industries. J'admets que nous fassions de la propagande par nos propres moyens, que nous favorisions des initiatives par des facilités de circulation ou des réductions de tarifs, que nous installions des stands dans les expositions, mais vraiment je ne vois pas que nous ayons à subventionner des plantations de vergers.

M. BEVINAT. - Le Directeur Général a soulevé, au cours de cet échange de vues, une question très importante et qui dépasse de beaucoup, à mon avis, le cadre de la présente affaire, celle des directives données jusqu'à ce jour aux

.....

services et les incitant à rechercher, avec le maximum d'esprit d'initiative, toutes les mesures les plus aptes à valoir au chemin de fer un développement de son trafic.

Je veux pour ma part rendre hommage à l'activité très intelligente du Service Commercial. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui sur des questions importantes et ai toujours trouvé chez les fonctionnaires de ce Service un esprit d'initiative très compréhensif des intérêts de la S.N.C.F. Cet esprit d'initiative doit être maintenu.

Je crois seulement que le chemin de fer doit s'adapter aux circonstances, lesquelles peuvent changer. Mais nous trouvons actuellement dans un système d'économie différent de celui qui existait il y a quelques années. On conçoit que la politique des chemins de fer ne soit plus la même.

Précisément, excepté tenu de cette évolution, M. ROYAUX vient de réussir à ramener à la S.N.C.F. tout le trafic du blé en entrant en pourparlers avec l'Office du Blé. C'est une nouvelle manière de négocier qui est adaptée aux temps présents, lesquels sont tout à fait différents d'hier.

X  
M. LE PRÉSIDENT. - Le <sup>Concité</sup> ~~Concité~~ est-il d'avis de s'adapter les propositions de la Direction Générale, étant entendu qu'il s'agit, à titre transitoire, d'accorder une subvention limitée à 75.000 frs, pour 1939, et que cette décision ~~ne~~ n'implique // aucune position de principe ?

M. MARLIS. - Je ne suis pas très enthousiaste, mais pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, je me rallie.

M. GRIMBERT. - Pour ma part, je vote contre cette proposition.

La proposition est approuvée à la majorité.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 7 mars 1939

IV - Service Commercial

1°) Propagande agricole en faveur de l'arboriculture fruitière.

Deuxième. Les deux... Je n'ai pas... C'est... les... fait... (Départ)

Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième... Deuxième...

25.1.38  
5.4.38





QUESTION IV - service commercial

P.V. cont

- Le Comité procède à un échange de vues sur la question suivante, dont il reprendra l'examen à huitaine :

1°) Propagande agricole en faveur de l'arboriculture fruitière.

M. LE PRÉSIDENT - Je demanderai au Directeur Général de nous indiquer, avant que nous n'engagions la discussion, les grandes lignes de l'organisation actuelle des services agricoles de la S.N.C.F.

M. LE DIRECTEUR - Les anciens réseaux avaient des services agricoles plus ou moins développés. Les plus importants étaient ceux du P.L.M., du P.O.-Midi et de l'Ouest.

Ces services ont été fusionnés et se trouvent maintenant rattachés au service commercial. Dans les régions, des agents continuent à suivre, sur place les questions agricoles.

Nous procédons progressivement à une unification des méthodes entre les Régions.

M. GRIMPET - Ce n'est pas, à mon avis, l'affaire des chemins de fer de s'occuper d'agriculture, de propagande agricole, d'accorder des subventions pour des plantations d'arbres.

J'entends bien qu'il s'agit de développer des produits à transporter. Mais s'il fallait que la S.N.C.F. concourt au développement de tous les produits qu'elle transporte, elle devrait subventionner toutes les industries.

En vérité, ce n'est pas là - je l'ai toujours pensé et en demeure fermement convaincu - une activité normale pour le chemin de fer.

M. AMER - Je voulais faire la même observation.

Sans doute, est-il essentiel, d'un point de vue général, que la production des fruits soit développée et améliorée en France. Nous sommes, à cet égard, dans une situation déplorable, et il y a un effort considérable à faire : nous importons chaque année pour plus d'un milliard de francs de fruits étrangers, et ces fruits, du moins à son avis, sont loin de valoir les nôtres.

Mais, ce n'est pas à la S.N.C.F. qu'il appartient d'agir.

M. LE PRÉSIDENT - Je ne demanderais pas mieux que le ministère de l'Agriculture se charge de la propagande que nous faisons.

Mais je ne crois pas qu'il le fasse.

M. LE PRÉSIDENT - Tout le monde est d'accord pour estimer qu'en ce qui concerne la production fruitière, notre situation est lamentable. C'est ce qui ressort notamment d'un rapport présenté au C.N.S. qui souligne d'une façon particulièrement frappante quels avantages la France pourrait tirer d'une amélioration de ces cultures fruitières tant au point de vue de la consommation intérieure qu'au point de vue de l'exportation (la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse ont, à cet égard, des possibilités d'absorption considérables).

La question qui se pose aujourd'hui est celle-ci. Un grand organisme comme la S.N.C.F. doit-il se cantonner rigoureusement dans le service des locomotives et des trains ou ne doit-il pas, quand son trafic en est intéressé, prêter son concours à ce qui peut favoriser le développement économique du pays ? En l'espèce, il s'agit d'une dépense relativement minime susceptible d'apporter des résultats considérables.

M. René HAYER - Les résultats obtenus dans le passé à ce point de vue sont particulièrement probants.

M. GUY - En particulier, la Compagnie P.L.M. est arrivée à développer d'une façon considérable dans la vallée du Rhône la production des pêches et des raisins et ceci lui a valu un accroissement très appréciable de son trafic.

M. FIRARD - Il en a été de même de la Compagnie du Midi. Cette Compagnie a fait pour la région des Pyrénées-Orientales, de Perpignan à Tarbes, un effort parallèle à celui de la Comp-

grie P.L.N. et elle a obtenu des résultats analogues.

Nous pouvons demander à l'Etat de se charger de cette propagande. Mais il est déjà tellement surchargé de tâches multiples que ce n'est pas lui faire injure que de dire qu'il ne trouvera guère la possibilité d'assumer celle-ci ou tout au moins de la remplir comme il conviendrait.

Alors, il faut laisser faire les initiatives privées.

Les Compagnies sont arrivées avec des sommes relativement faibles, à des résultats très intéressants, comparables à ceux que ~~XX~~ l'Algérie et le Maroc, n'ont ~~XXXXXXXXXX~~ pu obtenir qu'au prix de mesures très sévères de contrainte et de contrôle. Pourquoi renoncer aujourd'hui à une expérience qui, comme celle-là, a réussi avec la collaboration ~~XXXXXXXXXXXX~~ des agriculteurs eux-mêmes ?

M. LE PRÉSIDENT - <sup>leur</sup> Malgré ~~XX~~ bonne volonté, les pouvoirs publics ~~XX~~ pourront évidemment avoir quelquefois des difficultés à faire prévaloir leurs directives.

Le Français, par tempérament, n'aime pas ce qui lui est imposé. Il est certain que les agriculteurs suivent ~~XXXXXXXXXX~~ plus volontiers les conseils et avis de nos services agricoles que les directives que peut leur donner tel ou tel professeur d'agriculture.

M. GRIMPEY - Nous avons la bonne fortune de compter M. DEVINAT parmi les membres du Comité. Le mieux ne serait-il pas de lui demander l'avis du Ministère de l'Agriculture sur cette question ? <sup>tère</sup>

Il n'est pas là aujourd'hui. Mais il semble qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à reporter la discussion à la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT - Je suis tout à fait d'accord. Je crois d'ailleurs que M. DEVINAT appréciera notre proposition.

M. René HAYER - Il n'y a pas, dans cette affaire de la propagande agricole, que la question d'argent qui joue. Si elle jouait seule, l'Etat pourrait, tout aussi bien que nous, inscrire le crédit de 75 ou 100.000 fr à son budget.

Il y a l'action constante de nos services agricoles, que ne fait que prolonger, dans le système actuel, le concours pécuniaire. Ces services suivent, de façon continue, les efforts des producteurs de fruits, les conseillent et les guident. C'est à cet égard que notre propagande est surtout profitable.

Le Ministère de l'Agriculture est au courant de notre action et en connaît l'efficacité. Je suis persuadé qu'il nous demandera de la continuer.

M. LE PRÉSIDENT - Il en est de la propagande agricole comme de la propagande que nous faisons à l'étranger en matière de tourisme : nous cherchons à développer la "satière transportable".

M. LE DUCHÈRE - En l'occurrence, il n'est pas question pour le chemin de fer de se faire agriculteur, de produire lui-même des fruits, de créer et d'exploiter lui-même des domaines. Nous ne sommes pas faits pour cela et je comprends fort bien l'observation de M. CHEFFREY lorsqu'il dit que chacun doit faire son métier.

Ce que nous faisons est différent. Il s'agit en quelque sorte d'opérations d'"encouragement" : nous dirigeons et encourageons l'activité des agriculteurs ou des vignerons et les aidons à développer leur production avec l'idée que nous transporterons nous-mêmes en plus grande quantité. Nous n'agissons pas autrement dans le domaine du tourisme ou du thermalisme lorsque nous invitons, par exemple, les médecins d'Angleterre à venir à Vichy, que nous leur offrons le trajet gratuit et même le séjour.

Au surplus, comme l'a dit M. René MAYER, la subvention n'est que le xxx prolongement de l'activité de notre Service commercial. Si nous voulons maintenir le trafic, il est essentiel que nous gardions un contact direct avec les agriculteurs. Notre concours pécuniaire est une occasion de développer nos relations avec eux.

M. CHIFFREY - Je n'a pas critiqué le montant de la dépense, mais uniquement le principe de l'intervention du chemin de fer en matière de propagande agricole.

M. LE BENEVAISE - Notre activité en matière agricole n'est qu'une des branches de notre propagande générale et de notre publicité pour développer le trafic et l'attirer sur nos voies. Le Comité, d'ailleurs, a déjà eu à connaître de certaines initiatives dans ce domaine. Il a notamment donné son accord à la mise en circulation d'un train-exposition pour la standardisation des emballages.

Si notre propagande pouvait s'exercer aussi utilement dans certains d'autres domaines, nous la ferions volontiers. On pourrait envisager, par exemple, que, en vue de susciter de nouvelles exploitations de mines ou de houillères, nous subventionnions des Sociétés de prospections ou transporterions gratuitement leur matériel. Mais sur ce point heureusement nous n'avons pas à intervenir, car le service des Mines dispose des crédits nécessaires.

M. ARON - Lorsque les Compagnies du P.O., du Midi, du F.L.M., le réseau de l'Ouest, ont commencé leur propagande, il est vraisemblable qu'aucun organisme n'avait encore pris la question en main d'une manière générale. Cet effort était alors utile,

.....

peut-être même indispensable.

Mais en est-il de même encore aujourd'hui ? J'en doute pour ma part. Les organismes officiels ont dû être constitués pour s'occuper de ces questions. Il conviendrait de se rapprocher d'eux et d'examiner si notre action ne fait pas double emploi avec la leur.

M. LE GÉNÉRALIS. - Nous sommes en relations constantes avec les services du ministère de l'Agriculture et avec les directeurs des services départementaux dépendant de ce ministère.

M. BOUFFANDEAU. - Je sais qu'il existe un Comité interprofessionnel des fruits et légumes. Il s'occupe de propagande. Mais je ne crois pas qu'il dispose de crédits.

M. LE GÉNÉRALIS. - Nous sommes en relations également avec cet organisme.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous demanderons à M. DEVIKAT qui, à raison de ses fonctions au ministère de l'Agriculture est particulièrement bien placé pour nous renseigner, de nous donner son avis. En conséquence, nous renvoyons l'examen de la question à huitaine.

\*\*\*\*\*



22 FÉV. 1939

NOTE pour M.M. les Membres du Comité de  
Direction

-----  
Propagande agricole en faveur de l'arboriculture  
fruitière  
-----

Les Services de propagande agricole des anciens Réseaux s'intéressaient spécialement à l'arboriculture fruitière dont la production est de nature à apporter au Chemin de fer un accroissement important du trafic de grande vitesse.

L'augmentation constante de la consommation de fruits par les populations urbaines est susceptible d'assurer des débouchés intéressants à cette production agricole, d'autant plus que les importations étrangères qui donnent lieu à un trafic médiocre par fer, représentent, par contre, une fraction importante de la consommation nationale. De plus, grâce à une politique convenable de sélection et de standardisation, l'exportation des fruits français pourrait retrouver l'ampleur qu'elle a connue il y a un certain nombre d'années.

.....

Pour obtenir en la matière des résultats tangibles, il est indispensable non seulement de provoquer la plantation de nouveaux vergers, mais surtout d'améliorer la qualité des produits récoltés.

*(et notamment par les anciens Régions Co-Midi de l'Est (voir Annexe))*  
L'expérience acquise antérieurement a montré que la meilleure méthode à suivre consiste à créer des vergers-types dans des régions judicieusement choisies, en accord avec les Services agricoles départementaux dépendant du Ministère de l'Agriculture.

La création de ces vergers entraîne, par l'exemple qu'ils fournissent, la création de nouvelles et importantes plantations et, par suite, de centres d'expédition de fruits facilitant la sélection des produits et la recherche de débouchés commerciaux.

Des résultats tout à fait probants ont été obtenus par cette méthode depuis de nombreuses années et dans les régions les plus diverses, notamment dans les vallées de la Garonne et du Rhône, le Roussillon, etc .....

Jusqu'ici, la propagande ainsi exercée avait porté plus spécialement sur le développement de la production du raisin de table et des fruits à noyaux. Les circonstances paraissent justifier maintenant le développement de la production des fruits à pépins (pommes et poires d'hiver) *(voir Annexe)*

C'est dans ce sens que les Régions intéressées, et notamment la Région de l'OUEST, demandent l'autorisation

.....

de poursuivre cette propagande.

La méthode utilisée est la suivante : favoriser la plantation, sous la surveillance effective et constante des Services de propagande agricole des Régions et des Directeurs départementaux des Services Agricoles, de vergers pouvant servir de modèles à tous égards.

A cet effet et dans des conditions techniques appropriées, la S.N.C.F. prendrait à sa charge, dans la limite des crédits prévus, à cet effet, au budget du Service Commercial sous la rubrique "Propagande Agricole" (chapitre 1<sup>er</sup>, article 4, § 5 - 4<sup>o</sup>), une fraction, en général de l'ordre de 50 %, du prix auquel les pépiniéristes fourniraient les plants aux agriculteurs retenus comme fournissant les garanties requises. La dépense totale à engager ainsi serait de l'ordre de 75.000 à 100.000 fr. pour l'exercice 1939.

Le Service Commercial est d'avis d'approuver ces propositions.

Signé : BOYAU

L'ACTION DE PROPAGANDE DES REGIONS SUD-OUEST et SUD-EST  
EN FAVEUR DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE .

-----

Jusqu'en 1937, les anciens Réseaux P.O.-MIDI et P.L.M. ont exercé un effort direct en vue de développer certaines productions fruitières dans les régions desservies par leurs lignes : cultures du Raisin de table d'une part, plantation d'arbres à fruits à noyau d'autre part. A partir de 1931 pour le P.L.M., de 1935 pour le P.O.-MIDI, cette propagande a visé presque exclusivement à l'extension des cultures de poiriers et de pommiers.

Avant d'exposer les résultats de cette propagande, il importe de noter que l'action des Réseaux n'est pas la seule cause du développement des cultures fruitières ou autres et ils ne le prétendent pas. Les circonstances économiques favorables et l'action du Ministère de l'Agriculture ont également joué. Mais on peut affirmer que le mouvement en faveur de l'arboriculture fruitière a été, quelquefois, déclenché par les Réseaux et toujours amplifié et dirigé par eux.

I - Raisin de table et fruits à noyau .

Les chiffres suivants indiquent les résultats obtenus dans la Vallée de la Garonne et le Vaucluse au point de vue de l'extension de la culture du Chasselas et du Gros Vert.

Pour le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et le Lot, la production moyenne est passée de 15.000 T. en 1913 à 25.000 T. en 1935.

Pour le Vaucluse, de 9.000 T. en 1913 à 40.000 T. en 1935.

En ce qui concerne les fruits à noyau, le P.O.-MIDI, entre 1928 et 1931, a affecté un crédit spécial de 220.000 frs à la plantation de 287.000 jeunes arbres, tandis que le P.L.M. faisait planter, entre 1926 et 1931 seulement, (l'action de ce Réseau avait commencé dès 1911) plus de 300.000 arbres à noyau, pêchers, abricotiers et cerisiers surtout.

Les résultats furent les suivants :

		<u>Production</u>	
<u>Abricots</u>		<u>1913</u>	<u>1935</u>
<u>P.O.-MIDI</u>	Aude, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Orientales	254 T.	9.727.T.
<u>P.L.M.</u>	Vaucluse, Drôme, Rhône, Isère, Ardèche, Bouches-du-Rhône	1.371	13.340

.....

		Production	
		1913	1935
		Tonnes	Tonnes
<u>Pêches.</u>			
P.O.-MIDI.	Ariège, Aveyron, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales Tarn et Tarn-et-Garonne.	1991	21.945
P.L.M.	Vaucluse, Drôme, Rhône, Isère, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Var.	1429	27.727
<u>Cerises.</u>			
P.O.-MIDI.	Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Orientales.	1121	3.633
P.L.M.	Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Isère, Var, Vaucluse.	5209	19.429

L'examen de ces tableaux montre que l'action des anciens Réseaux P.O.-MIDI et P.L.M. a provoqué indiscutablement, de façon peut être seulement partielle, mais certaine, une augmentation de production de 117.126 T. d'abricots, de pêches et de cerises récoltés dans les 17 départements cités dont la production totale pour ces trois espèces fruitières est passée de 11.375 T. en 1913 à 128.501 T. en 1935 d'après les chiffres des statistiques officielles du Ministère de l'Agriculture.

Notons encore qu'en 1935, les jeunes arbres plantés en 1930-31 entraient à peine en production et que les chiffres cités demeurent nettement au-dessous de la vérité.

La production des fruits à noyau paraissent devenir suffisants en France, sauf pour les cerises en faveur desquelles le Réseau P.L.M. continua son action, les anciens Réseaux portèrent plus spécialement leur action sur les fruits à pépins, le P.L.M. dès 1930, le P.O.-MIDI à partir de 1936.

### II - Pommes et Poires à couteau.

Le tableau ci-dessous fait bien apparaître que la production de pommes et de poires à couteau pour l'ensemble des deux anciens Réseaux P.L.M. et P.O.-MIDI n'a pas sensiblement progressé de 1913 à 1933.

1913	1933
Tonnes	Tonnes
121.949	136.978

Cependant la consommation de ces fruits d'hiver n'avait pas cessé de progresser, mais seules jusqu'alors, les productions étrangères profitaient de ....

L'élargissement du marché et les importations françaises de pommes et poires à couteau étaient encore de 45.000 T. en 1935. La plus grosse partie était représentée par des pommes américaines de belle qualité, triées, calibrées, saines et bien présentées.

Il convenait donc de stimuler la production de ces mêmes fruits, tant au point de vue qualité qu'au point de vue quantité, pour nous mettre en mesure de faire face à la demande du marché en fruits d'automne et d'hiver.

L'action de l'ancien Réseau P.L.M. entre 1930 et 1937 porta principalement sur les départements montagneux, pour la production en prés-vergers qui est la plus économique de toutes et peut apporter un supplément intéressant de ressources à des populations en général assez pauvres.

C'est ainsi qu'entre 1930 et 1937, l'ancien Réseau P.L.M. fit planter, dans la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère notamment, 125.000 poiriers et pommiers distribués sous la forme de pépinières. Cette méthode consistait à établir, pour une commune ou un syndicat agricole après enquête des Ingénieurs du Service, une pépinière de poiriers et pommiers francs. La fourniture du terrain, la plantation et l'entretien des plants étaient assurés par la collectivité bénéficiaire, le Réseau fournissait les plants et assurait le greffage en bonnes variétés commerciales avec des greffons fournis également par lui. Dans beaucoup de cas, la pépinière était à la charge de l'instituteur qui en assurait l'entretien avec ses élèves et leur donnait des leçons de greffage.

Il est naturellement trop tôt pour juger des résultats obtenus, car les pommiers et poiriers ainsi plantés en haute tige ne sont en plein rapport qu'après 10 ou même 15 ans de plantation, mais ces résultats ne tarderont pas à apparaître et on devra y ajouter le fait important que des variétés commerciales réputées ont été par ce moyen introduites d'une façon absolument sûre dans des régions qui les ignoraient totalement.

En ce qui concerne le P.O.-MIDI, la propagande pour le pommier et le poirier commencée en 1936 a été réalisée en 2 étapes.

#### 1° - de 1936 à 1938.

En 1936, l'ancien Réseau P.O.-MIDI a affecté un Crédit spécial de 360.000 francs destiné à favoriser les plantations portant sur les exercices 1936, 1937 et 1938 (jusqu'à Mars de cette dernière année).

Cette propagande a été poursuivie dans les départements ci-après :

<u>Poiriers</u>	<u>Pommiers</u>
Indre-et-Loire	Haute-Vienne
Loir-et-Cher	Cher
Maine-et-Loire	Creuse
Lot-et-Garonne (1)	Cantal
Gironde	Corrèze
	Indre
	Loir-et-Cher
	Vienne
	Dordogne (1)

En accord avec la Direction des Services Agricoles de chaque département intéressé, le bénéfice des avantages consentis (participation de 50 % environ dans la dépense d'achat des arbres) a été limité dans chaque département à 6 ou 7 communes se prêtant plus particulièrement à la culture de ces arbres fruitiers.

Chaque Syndicat agricole communal s'est chargé de grouper les commandes de ses adhérents. Chacun de ces derniers a dû s'engager à créer une plantation de 50 arbres au minimum.

Le total des demandes de chaque syndicat a dû pour chaque exercice, comporter au moins 500 arbres, ceux-ci composés d'un nombre très limité (3 ou 4) de variétés commerciales judicieusement choisies en accord avec les intéressés.

Parallèlement à ces obligations les planteurs ont dû s'engager à entretenir convenablement leurs plantations (taille, fumures, traitements, etc...).

En accord avec la Confédération Nationale des groupements professionnels horticoles de France (Fédération de pépiniéristes), les pépiniéristes résidant sur l'ancien P.O.-MIDI ont été invités à indiquer leurs disponibilités et conditions de vente.

Ces renseignements ont eu pour but de guider les syndicats dans leurs commandes faites directement par eux-mêmes et sous leur propre responsabilité. Le rôle P.O.-MIDI a donc été limité à la recherche d'arbres de 1<sup>er</sup> choix aux meilleures conditions de prix ; ces conditions mises au point préalablement en accord avec la Fédération des pépiniéristes.

Bien que les disponibilités chez les fournisseurs fussent assez réduites, il a été donné satisfaction aux intéressés et le tableau ci-après indique pour chaque département intéressé le nombre de centres créés et celui des arbres plantés au cours de ces 3 exercices (1936, 1937, 1938).

(1) - au cours de l'exercice 1937-1938 seulement.

a) Poiriers

	Nombre de centres créés.	Nombre d'arbres plantés	Total :
Indre-et-Loire .....	8	14.588	62.722 poiriers
Loir-et-Cher .....	8	5.413	
Gironde .....	5	9.021	
Maine-et-Loire .....	5	26.700	
Lot-et-Garonne .....	7	7.000	

b) Pommiers

Haute-Vienne .....	12	22.663	
Creuse .....	8	5.846	
Corrèze .....	5	5.310	
Cher .....	2	7.210	52.854 pommiers
Loir-et-Cher .....	3	3.549	
Indre .....	6	3.382	
Vienne .....	5	3.394	
Dordogne .....	2	1.500	

Total général ..... 115.576 arbres.

2° - de 1938 à 1939.

Cette action a été poursuivie d'Octobre 1938 à Janvier 1939 seulement.

Le budget spécial de 20.000 francs mis à disposition de la Région du Sud-Ouest a été limité au poirier. La propagande en faveur des plantations de cet arbre fruitier a été réalisée sur les mêmes bases que celle de l'exercice 1936 - 1938. Le tableau ci-après résume pour chaque département intéressé le nombre d'arbres plantés ;

<u>Départements</u>	<u>Nombre de poiriers plantés.</u>
Indre-et-Loire	3.212
Loir-et-Cher	2.306
Gironde	8.641
Lot-et-Garonne	4.000
Total .....	18.159

Les plantations ont été faites dans les mêmes communes que celles choisies en 1936 - 1938.

En résumé, au cours de la période 1936 - 1939, la Région du Sud-Ouest a provoqué la plantation de 80.881 poiriers et 52.854 pommiers.

Ces plantations faites dans des centres judicieusement choisis ont ainsi provoqué la création de vergers suffisamment denses dans chaque localité et composés seulement de 3 à 4 bonnes variétés commerciales. Cette clause conditionne l'éclosion future de centres d'expédition suffisamment importants susceptibles d'être visités avec profit par les négociants. L'intervention à la base, pour la fourniture des arbres, d'un syndicat ou d'une association de planteurs régulièrement constitué commence à favoriser également la création de groupements professionnels indispensables pour la conduite des vergers industriels et l'adoption de marques collectives de contrôle de garantie. D'autre part, il y a lieu de constater que l'action du P.O.-MIDI se trouve spontanément amplifiée par un effort personnel des intéressés qui augmentent leurs plantations sans le concours financier du Chemin de fer.

C'est seulement dans trois ou quatre ans que les premiers poiriers plantés (1936) commenceront à procurer des récoltes déjà appréciables.

En ce qui concerne les pommiers, il faut encore attendre un délai de 7 à 8 ans au minimum pour obtenir une production chez les arbres plantés en 1936.

C'est donc vers 1943, pour les poiriers, et 1947 pour les pommiers, que ces plantations accuseront des récoltes déjà fort intéressantes pour atteindre ensuite rapidement leur maximum qui peut être évalué : Poires 5.000 T., Pommes 20.000 T. que le Chemin de fer sera appelé à transporter en majorité.